



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 octobre 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 septembre 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 22 septembre 2023 du Premier Ministre haïtien, Ariel Henry, où ce dernier évoque le déploiement potentiel en Haïti d'une mission multinationale d'appui à la sécurité et m'invite à communiquer ce document au Conseil de sécurité (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention du Conseil de sécurité.

(Signé) A António **Guterres**



Annexe

[Original : français]

Le Gouvernement de la République d'Haïti veut par la présente remercier le Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés en vue de faire avancer le dossier d'Haïti au niveau de l'Organisation des Nations Unies en général et du Conseil de sécurité en particulier. Dès le début, il est apparu clairement qu'il avait parfaitement compris la gravité et l'urgence de la situation qui prévaut dans mon pays et surtout les attentes du peuple haïtien.

Le Gouvernement apprécie grandement les actions qui sont menées au sein du Conseil de sécurité pour que soit adoptée dans les meilleurs délais une résolution autorisant une mission multinationale de soutien à la sécurité en Haïti.

Depuis près d'une année, diverses organisations régionales, comme la Communauté des Caraïbes, et des membres de la communauté internationale ont lancé des appels pour trouver un pays qui accepte de prendre le leadership d'une telle mission, en vue de répondre à notre appel urgent pour l'obtention d'un soutien à la Police nationale d'Haïti dans la lutte contre la violence sans précédent des gangs armés.

Nous saluons la décision du Kenya d'envisager de prendre la direction de ladite mission, ainsi que l'engagement pris par d'autres pays de contribuer du personnel. Ils ont tous exprimé fortement leur souhait d'obtenir une autorisation du Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, pour pouvoir fournir un soutien à cette mission. Pour eux comme pour nous, il s'agit d'une exigence soit légale, soit politique.

Il importe que la résolution du Conseil de sécurité détermine la portée de la mission. À la suite de la visite d'évaluation d'une délégation du Kenya, nous avons exprimé le souhait que la mission multinationale de soutien à la sécurité assure la sécurité des infrastructures critiques du pays, mais aussi qu'elle soit en mesure de mener des opérations ciblées, en étroite collaboration avec la Police nationale d'Haïti, qui bénéficiera en même temps d'une formation pratique dans le cadre desdites opérations.

Par ailleurs, nous aimerions que cette résolution accorde aux forces participantes toute la flexibilité nécessaire pour s'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain, tout en garantissant que la mission multinationale de soutien à la sécurité ait une portée adéquate qui lui permette de fournir à la Police nationale d'Haïti le soutien réel dont elle a besoin.

Le Gouvernement haïtien, dans toutes ses composantes, ainsi que le Haut Conseil de la transition demeurent disponibles pour travailler avec les membres du Conseil de sécurité pendant leurs négociations en vue de l'adoption d'une résolution qui permette effectivement le renforcement de la sécurité en Haïti.

Je vous saurais gré de communiquer cette correspondance au Conseil de sécurité afin qu'elle soit versée officiellement aux débats.

(Signé) Ariel **Henry**